

**Protection du patrimoine (Génération)**  
**Taux de rendement des fonds distincts**  
**30 juin 2023**

Fonds d'investissement de la Canada Vie	Valeur unitaire \$	Date de création jj-mm-aa	Taux de rendement annuels composés à la fin du mois								
			1 mois %	3 mois %	CDA %	1 an %	2 ans %	3 ans %	5 ans %	10 ans %	Depuis la création %
<b>Fonds de répartition d'actifs</b>											
Répartition prudent	14.01	05-06-06	0.86	-0.17	2.47	4.42	-3.22	-1.23	0.25	1.50	1.99
Répartition modéré	15.26	05-06-06	1.18	0.11	3.05	5.70	-2.55	0.13	0.83	2.34	2.51
Répartition équilibré	17.27	05-06-06	1.57	0.47	3.82	7.44	-2.20	2.13	1.58	3.61	3.25
<b>Fonds de répartition axés sur le revenu</b>											
Axé sur le revenu	13.94	05-06-06	0.14	-1.04	1.09	1.66	-4.38	-2.80	-0.54	1.12	1.97
Croissance du revenu	15.09	05-06-06	0.46	-0.86	1.61	2.28	-3.42	-1.24	0.13	1.86	2.44
Croissance du revenu Plus	16.78	05-06-06	0.93	-0.59	2.17	3.36	-2.27	0.81	1.21	2.95	3.08
<b>Fonds de revenu fixe</b>											
Marché monétaire sans chargement*	11.42	05-06-06	0.31	0.93	1.84	3.00	1.58	1.08	0.89	0.52	0.78
Obligations gouvernementales	11.24	05-06-06	-0.31	-1.05	0.52	0.18	-2.59	-2.43	-0.43	-0.39	0.69
Obligations canadiennes de base Plus	12.64	05-06-06	0.30	-0.71	1.80	1.71	-6.09	-5.09	-1.13	0.03	1.38
Obligations étrangères	11.55	05-06-06	-2.21	-3.28	-1.59	1.02	-8.24	-7.92	-3.35	-0.12	0.85
Indiciel d'obligations canadiennes	12.27	05-06-06	-0.13	-1.19	1.48	1.07	-6.32	-5.75	-1.45	-0.12	1.20
<b>Fonds équilibrés</b>											
Portefeuille durable prudent	15.61	05-06-06	0.70	0.25	3.75	3.71	-3.66	-0.32	1.00	2.88	2.64
Portefeuille durable équilibré	15.38	05-06-06	1.18	0.92	5.49	7.62	-2.89	3.17	0.54	2.52	2.55
Portefeuille durable de croissance	14.36	05-06-06	1.95	2.09	8.42	14.53	-2.16	2.64	1.97	2.78	2.14
Revenu stratégique II	15.60	05-06-06	1.53	0.35	2.87	5.24	-1.08	3.12	0.98	3.22	2.64
Équilibré d'excellence canadienne	19.18	05-06-06	4.04	2.85	9.38	7.27	-0.97	9.08	4.13	5.26	3.89
Revenu fixe canadien équilibré	15.20	05-06-06	0.66	-0.48	2.05	3.62	-2.02	0.53	1.00	2.03	2.48

**Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer.**

Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller.\*\*

Les taux de rendement indiqués dans les colonnes de un, deux, trois, cinq et dix ans et dans la colonne Depuis la création (du fonds) sont les rendements composés annuels pour la période terminée le 30 juin 2023, lesquels tiennent compte des changements apportés aux valeurs unitaires mais non des frais de rachat ou autres frais applicables payables par le propriétaire de la police.

Les rendements indiqués sont nets des frais de gestion de placement et des frais d'exploitation, mais ils ne tiennent pas compte des frais de rachat ou d'autres frais. Par conséquent, les rendements réels seront inférieurs aux taux illustrés. **Veillez noter que les valeurs unitaires et les rendements sur les placements peuvent fluctuer et que le rendement antérieur ne donne pas forcément une indication du rendement futur.**

\*La Canada Vie a déjà renoncé aux frais relatifs aux coûts directs et/ou à une partie des frais de gestion de placement du Fonds du marché monétaire auparavant, mais elle n'y renonce pas à l'heure actuelle. La Canada Vie n'est aucunement tenue de renoncer à ces frais, et elle pourrait cesser de le faire en tout temps sans préavis.

\*Les rendements annualisés courant et réel du Fonds du marché monétaire sans chargement pour la période de sept jours terminée le 30 juin 2023 sont respectivement de 4.799 pour cent et de 4.913 pour cent. Les rendements indiqués représentent des rendements historiques annualisés pour la période de sept jours terminée le 30 juin 2023 et non des rendements réels sur un an. Le rendement sur sept jours est le rendement moyen selon le revenu des sept jours précédents, en supposant que le taux reste le même pendant un an. Il s'agit du revenu total du fonds après déduction des dépenses, divisé par le nombre total d'actions en circulation et comprenant toute exemption ou tout remboursement applicable. En l'absence de ces exemptions ou remboursements, les rendements auraient été inférieurs.

\*\*Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.